

Mairie de Lécousse

<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2015</b> <b>Compte-rendu</b>
--

*L'AN DEUX MIL QUINZE, le deux JUILLET à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional,*

*Présents : Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional, Anne PERRIN, Daniel TANCEREL, Mylène LE BERRIGAUD, Hubert COUASNON, Joseph PELLE, Adjoints - Jean-Yves CHAUVEL, Noël DEMAZEL, Sébastien ETIENNOUL, Maryvonne FEVRIER, Magali FONTAINE, Anne-Sophie GAUTIER, Paul MUGNIER, Clotilde RAITE, Martine SUPIOT, Myriam TOUCHARD, Conseillers municipaux.*

*Excusé(s) : Anne AUFFRET (pouvoir à Anne PERRIN), Evelyne FEUVRIER (pouvoir à Hubert COUASNON), Roland FOUGERAY, Judith GUEFFEN (pouvoir à M. le Maire), Patrick LECAUX, Jean-Pierre ROGER (pouvoir à Martine SUPIOT).*

*Secrétaire de séance : Martine SUPIOT*

*Nombre de membres en exercice : 22*

*Date de la convocation : 25.06.2015*

*Nombre de présents : 16*

*Pouvoirs : 4*

\*\*

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 19 juin 2015 puis passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

<b>1 – Enfance – Jeunesse - Education</b>
---

**1.1 - Crédits et tarifs scolaires 2015/2016 :**

Mme Perrin présente les propositions de crédits scolaires et tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2015/2016.

*Après examen, le Conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs proposés par la commission.*

**1.2 - TAP - Conventions avec les structures extérieures intervenantes :**

Dans le cadre des TAP proposés à la rentrée scolaire de septembre 2015, la commune aura recours à des structures extérieures.

Pour ce mode d'intervention, la commune doit passer des conventions de prestations de services définissant les activités réalisées, les temps d'intervention, la rémunération et les responsabilités de chacun.

*Le Conseil municipal valide les interventions proposées, et autorise M. le Maire ou un Adjoint à signer les conventions à intervenir avec :*

- *Le Pays de Fougères Basket (basket) – 30 € par intervention*
- *L'Espérance de Fougères (cirque et éveil multisports) – 25 € par intervention*
- *L'ASCa Fougères sud (multisports) – 24 € par intervention*

## **2 – Commission des marchés**

### **2.1 – Traversée piétonne giratoire de la Pilais – Convention avec les DIR Ouest et travaux :**

En janvier dernier, dans le cadre du projet de réalisation d'une traversée piétonne au giratoire de la Pilais, la DIR Ouest, gestionnaire de la voie, a donné un accord de principe à cet aménagement sous réserve de la mise en place d'un balisage provisoire concluant.

Au regard du dispositif mis en place depuis plusieurs mois, la faisabilité de l'opération a été confirmée et la DIR Ouest autorise aujourd'hui la commune à effectuer ces travaux :

- Réalisation des travaux sur les bordures et du cheminement piéton
- Fourniture des panneaux
- Fourniture de balises

La DIR Ouest pose les panneaux et balises, et réalise les marquages au sol nécessaires.

*Le Conseil municipal décide de lancer une consultation pour ces travaux, et autorise M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention à intervenir avec la DIR Ouest pour la réalisation d'une traversée piétonne au giratoire de la Pilais sur la RN 12.*

### **2.2 – Aménagement et stationnements placette rue Marion du Faouët – Devis :**

Afin de faciliter la circulation et le stationnement rue Marion du Faouët, il est prévu les aménagements suivants :

- Création de 5 places de stationnement
- Pose de balises
- Zébras et rond-point en peinture

*Pour la réalisation de ces aménagements, et sur proposition de la commission des marchés, le Conseil décide de retenir le devis de la société SMR pour un montant de 1 966.44 € HT, soit 2 359.73 € TTC.*

### **2.3 – Devis pour la réalisation d'aménagements PMR rue de la Butte :**

La finalisation de la mise en conformité des passages piétons de la rue de la Butte (de la rue du Pont Sec à l'école Notre Dame), nécessite la fourniture et pose de dalles podotactiles et de 12 potelets boules.

*Sur proposition de la commission, le Conseil valide le devis de la société SMR pour un montant de 1 921 € HT, soit 2 305.20 € TTC.*

### **2.4 – Proposition de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable de la rue Auguste Berthelot à la Chaunière :**

Comme prévu aux investissements du budget annexe eau potable 2015, une proposition de maîtrise d'œuvre a été demandée au bureau d'études Tecam (études et suivi des travaux) pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable de la rue Auguste Berthelot à la Chaunière, soit environ 800 ml de réseau.

*Le Conseil accepte à l'unanimité l'offre du bureau d'études Tecam d'un montant de 6 750 € HT, soit 8 100 € TTC, et autorise M. le Maire ou un Adjoint à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant.*

### **2.5 – Réfection du chemin de Pierre Blanche – Choix du prestataire suite à consultation :**

Pour la deuxième phase de réfection du chemin de Pierre Blanche prévue au budget 2015, une consultation a été réalisée auprès de deux entreprises.

*Après analyse de leur offre, et sur proposition de la commission des marchés, le Conseil municipal décide de retenir la proposition de la SARL Dauguet Serge TP pour un montant de 6 215 € HT, soit 7 458 € TTC.*

### **3 – Convention d'utilisation du foyer sportif**

M. Couasnon présente au Conseil le projet de convention d'utilisation du foyer sportif à intervenir avec les associations sportives communales utilisatrices.

*Le Conseil municipal valide la convention d'utilisation du foyer à l'unanimité.*

### **4 – Plan de Prévention du Bruite dans l'Environnement – Avancement du dossier**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 7 mai dernier, a été confiée au bureau d'études Alhyange Acoustique, l'élaboration du PPBE, que la commune doit réaliser, car impactée par les Cartes de Bruits Stratégiques de 2ème échéance du département d'Ille-et-Vilaine, en ce qui concerne le boulevard de Bliche.

Conformément à l'article 6 du décret 2006-361, le projet de PPBE doit maintenant être soumis à la consultation du public qui aura lieu du **20 juillet au 20 septembre 2015**. Le dossier sera consultable en mairie.

À l'issue de cette phase de consultation, le PPBE sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil municipal en octobre.

**Prochaine séance du Conseil municipal, Jeudi 3 septembre 2015 à 20h30**

**Soirée des associations vendredi 4 septembre 2015**

*Sans autre question, la séance est levée à 21h45*

\*\*